



**DELIBERATION N° 25/019 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE  
CORSE DU 16 FÉVRIER 2025**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA DI U 16 DI FERRAGHJU DI U 2025**

**SEANCE DU 28 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 février 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI  
Mme Santa DUVAL à M. Didier BICCHIERAY  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI  
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA  
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Georges MELA  
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Charles VOGLIMACCI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI  
M. Alex VINCIGUERRA à M. Jean BIANCUCCI

**ETAIT ABSENTE : Mme**

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (33) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia, LUCIANI Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

**N'ont pas participé au vote (29) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du

16 février 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 février 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A  
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U 16 DI  
FERRAGHJU DI U 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 16 FÉVRIER 2025**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session du 28 février, le procès-verbal, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 16 FÉVRIER 2025

### COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

Le 16 février 2025, à 15 heures 20, **l'Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** accueille officiellement les participants.

Elle commence par faire observer que la réunion va se tenir dans un contexte dramatique pour la Corse : une jeune fille a été tuée la veille à Ponte à a Leccia, apparemment victime d'une erreur dans un guet-apens qui ne la visait pas. Chacun ici est immensément triste et à titre personnel, la **Présidente MAUPERTUIS** indique être écoeurée et en colère. Tous les gens qu'elle a vu depuis l'interpellent : « Ava basta ! », « Induvu andemu ? ».

Si elle ne peut dire où l'on va, elle sait en tout cas où l'on est : au bord d'un abyme duquel la jeunesse n'arriverait pas à sortir, si elle venait à y tomber, sans un sursaut collectif de la société, qui ne comporte aucune lâcheté, calcul ou faux-semblant.

La **Présidente MAUPERTUIS** ne souhaite pas prononcer d'allocution d'ouverture, l'heure est au recueillement et à la prière, pour ceux qui croient. Elle a cependant une pensée pour Chloé, une enfant de 18 ans, pour sa mère Cathy et pour les siens, auxquels elle présente ses condoléances les plus attristées.

Dans ce contexte, la séance se limitera à un exercice strictement réglementaire.

*Les participants observent une minute de silence.*

Le **Président SIMEONI** rappelle que les élus sont réunis aujourd'hui pour un exercice démocratique, leur devoir est de tenir cet ordre du jour et de le respecter ; cependant, leurs esprits et leurs cœurs sont ailleurs. Ce qui s'est déroulé hier soir près de Corti laisse en effet tout le monde bouleversé, extrêmement triste pour cette enfant et sa famille, profondément inquiet pour cette île et sa jeunesse.

Le moment est au deuil et à la compassion, et le **Président SIMEONI** adresse ses condoléances sincères à la famille de la victime. C'est aujourd'hui le temps du recueillement, du deuil et aussi du silence, car les mots manquent pour exprimer l'injustice. Après viendra, très rapidement, sans doute dans les jours à venir, le moment de l'expression d'une détermination collective pour ne pas accepter ce qui est en train de se passer en Corse.

Induvu andemu ? Le **Président SIMEONI** se le demande, beaucoup de gens le lui demandent. On sait où il ne faut pas aller. On sait où il faut se rendre, ensemble. C'est le refus de cette violence meurtrière, le refus des logiques et des dérives mafieuses, le refus d'un avenir de cendre, de sang et de mort que certains promettent à ce peuple et à ses enfants. Vers où veut-on aller ? C'est la Corse de la vie, de l'espoir, de la paix et de la démocratie.

La **Présidente MAUPERTUIS** rappelle que cette session fait suite à la réunion du 13 février, convoquée pour l'élection de trois nouveaux **conseillers exécutifs**, mais qui n'avait pu avoir lieu faute du quorum requis.

Aujourd'hui, comme le dispose l'article L. 4422-8 du Code général des collectivités territoriales, il n'y a pas de condition de quorum.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la **Présidente MAUPERTUIS** fait procéder à l'appel.

**M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance**, fait l'appel.

**Sont présents :**

**Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danièle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Frédérique**

**DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alexandre VINCIGUERRA**

**Sont représentés :**

**M. Jean-Charles GIABICONI par M. Hervé VALDRIGHI  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO par M. Petru Antone FILIPPI  
Mme Antonia LUCIANI par M. Romain COLONNA  
Mme Sandra MARCHETTI par Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI  
Mme Flora MATTEI par M. François SORBA  
Mme Nadine NIVAGGIONI par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
M. Louis POZZO DI BORGO par M. Jean-Marc BORRI**

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.**

**La Présidente MAUPERTUIS** indique que 33 conseillers sont donc présents ou représentés. Elle salue la participation de **Pierre GHIONGA** malgré les circonstances.

**ELEZIONE DI TRÈ CUNSIGLIERI ESECUTIVI /  
ÉLECTION DE TROIS CONSEILLERS EXÉCUTIFS**

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle les principes applicables au dépôt des listes puis au scrutin, précisés à l'article L. 4422-18 du Code général des collectivités territoriales.



Elle lance l'appel à candidatures en application de ces règles.

**M. Jean BIANCUCCI** dépose la liste des candidats du groupe **Fà Populu Inseme** : **1. Anne-Laure SANTUCCI / 2. Jean-Félix ACQUAVIVA / 3. Vannina CHIARELLI-LUZI.**

**La Présidente de l'Assemblée** constate qu'une seule liste a été déposée.

Elle fait distribuer le matériel électoral, après avoir indiqué que les bulletins de liste et aussi, des bulletins blancs, étaient disponibles près des isolements : les conseillers sont invités à voter par appel nominal, et selon un sens de circulation. Elle vérifie que les titulaires de pouvoirs ont bien reçu une seconde enveloppe. Elle demande aux journalistes de ne pas pénétrer dans l'aire de vote.

**La Présidente MAUPERTUIS** déclare le scrutin ouvert à 15h40.

**M. Don-Joseph LUCCIONI** procède à l'appel nominal des conseillers.

**La Présidente MAUPERTUIS** déclare le scrutin clôt à 15h55.

À l'issue du dépouillement, la **Présidente MAUPERTUIS** annonce les résultats du scrutin :

INSCRITS : **63**  
VOTANTS : **33**  
BLANC : **1**  
EXPRIMÉS : **32**

#### **Liste Fà Populu Inseme : 32 voix**

Constatant que la liste des candidats de **Fà Populu Inseme** obtient dès le premier tour la majorité absolue des conseillers inscrits, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** proclame élus au **Conseil exécutif de Corse** **Mme Anne-Laure SANTUCCI, M. Jean-Félix ACQUAVIVA et Mme Vannina CHIARELLI-LUZI.**

Elle félicite les intéressés avant de les inviter à rejoindre les travées du **Conseil exécutif.**

L'ordre du jour étant épuisé, elle remercie les agents du **secrétariat général de l'Assemblée** d'avoir préparé, dans des temps très courts,

cette séance, les journalistes pour l'avoir couvert et aussi, les familles des candidats qui l'ont suivi depuis la tribune.

Le **Président SIMEONI** remercie, à son tour, les **conseillers exécutifs** nouvellement élus, les agents des **secrétariats généraux** et des services de la **direction générale**, et les familles des candidats qu'il invite à retrouver les participants à l'issue de cette session.

Il indique qu'il évoquera les aspects politiques à la prochaine session, lorsque cela sera l'instant de le faire.

**La Présidente MAUPERTUIS** clôt la séance à 16h00.

Fait à Ajaccio, le 16 Février 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS